

# Welch Allyn Care Temp thermomètre frontal - infrarouge

**BARTHEL'S**

Art: 9511222 | Marque: HILLROM

285,53 €

Prix unitaire TVA incl.



## Informations sur le produit

Le Welch Allyn CareTemp est un **THERMOMÈTRE FRONTAL Infrarouge** qui mesure la température corporelle **rapidement, précisément et sans contact**. **APPLICATION**

- en période d'épidémies et de pandémies, le Welch Allyn Care Temp est idéal pour vérifier la température de visiteurs, patients, élèves, bébés, bambins, enfants d'âge préscolaire, ...
- extrêmement utile partout où une mesure rapide et précise de la température corporelle est nécessaire : services médicaux, urgences, soins à domicile, ...

## PARTICULARITÉS

- temps réel vitesse de mesure : 1 sec.
- précision sur l'écran : 0,1 °C.
- précision constante grâce au capteur de distance.
- minuterie 60 secondes pour la mesure manuelle du pouls et de la respiration.

### **CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES**

- distance de mesure 4 à 6 cm du milieu du front, aucun contact nécessaire.
- une LED verte s'allume lorsque la distance de mesure correcte entre le Welch Allyn CareTemp et le front est atteinte.
- plage de mesure : 32-43 .
- grand écran LCD rétro-éclairé, intuitif et facile à lire.
- bouton spéciale d'appel de la mémoire pour l'affichage de la dernière mesure effectuée.
- poignée ergonomique, prise en main confortable et sûre.

### **GAIN DE TEMPS ET LIMITATION DES FRAIS**

- fonctionnalités pour l'amélioration du flux de travail : pulsimètre, mémoire de température, affichage rétro-éclairé.
- la tête de mesure du Care Temp n'a pas besoin d'être désinfectée entre les mesures.
- s'éteint automatiquement après 10 secondes.

### **DONNÉES TECHNIQUES**

- précision de laboratoire :  $\pm 0,2$  °C pour la plage de 34 à 43 °C.
- display : affichage LCD, quatre chiffres plus des pictogrammes spéciaux.
- batteries : 2 x 1,5V AAA pour environ 3.300 mesures (incluses).
- dimensions : 159,3 mm x 41,3 mm x 55,8 mm.
- poids : 78 g avec batteries.

Certification : ASTM 1965-98, ISO 80601-2-56, MDD (93/42/CEE) Annexe II.